

CA12 08 0396

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 22 mai 2012, à 10 h 45, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0397

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 mai 2012 .

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 22 mai 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0398

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123231007 relatif à l'offre, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la réalisation des plans et devis pour les travaux de surface du projet Jardins Millen.

ATTENDU que l'offre de services consiste à offrir à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville les services de confection de plans et de devis de la réfection de surface des Jardins Millen, sur la base d'un montant forfaitaire de 20 000 \$ payé à même le budget d'exploitation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

ATTENDU que les services de l'arrondissement seront complétés par un contrat octroyé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à une firme d'architectes en aménagement paysager;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent possède le personnel qualifié et bénéficie d'une expertise qu'il serait profitable de partager avec un arrondissement voisin;

ATTENDU que l'offre de services permet de respecter l'échéancier pour ce projet;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la réalisation des plans et devis pour les travaux de surface du projet Jardins Millen.

ADOPTÉ.

CA12 08 0399

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299024 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau pour l'année 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080362 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 24 mai 2011 et appuyant le dépôt d'un projet visant à instaurer dans le quartier Chameran une démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);

Le 22 mai 2012

ATTENDU qu'en avril 2012, un budget de 100 000 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé pour soutenir les actions du comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Chameran-Lebeau;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une somme de 100 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation Urbaine Intégrée du secteur Chameran-Lebeau pour l'année 2012.
- 2.- D'approuver la convention afférente.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (demande d'achat DA272971 : 100 000 \$) :

2101 0010000 101234 05803 61900 016491 0000 000000 00000 00000 00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0400

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547054 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement du lot 5 015 680 dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 8. e) de la séance tenue le 9 mai 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120526);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement du lot 5 015 680 dans la zone S07-049 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0401

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

CA12 08 0402

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 11 h 11.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire